



# SOLIDAIRES UNITAIRES DEMOCRATIQUES CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

**Solidaires**

319 route de Vannes – 44800 – SAINT HERBLAIN Dom 55951  
☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr

## **FIN de la Négociation Annuelle Obligatoire : AFFLIGEANT et IRRESPECTUEUX**

La direction n'a retenu que deux revendications secondaires de notre organisation **SUD SOLIDAIRES** lors de la NAO 2014. (Voir l'ensemble de nos revendications sur le tract du 18 février 2014 en ligne sur Intranet) :

- Accord de la direction pour prolonger les mesures financières d'accompagnement du PSE pour les salariés dont l'emploi avait été supprimé ou délocalisé. Le PSE venant à son terme des 5 ans cette année, les élus SUD sont les seuls à relancer la direction sur ce sujet tant en NAO que par la voix des délégués du personnel Sites Administratifs.
- Accord pour mener une réflexion sur la réorganisation des équipes de travail du plateau téléphonique du CRC en fonction de leurs zones d'habitation. En effet, certains salariés résidant dans un secteur géographique identique et travaillant dans ce même service, mais à des horaires différents, souhaiteraient intégrer la même équipe et mettre à profit l'utilisation du covoiturage (baisse des frais de voiture et peut-être de la fatigue).

C'est tellement peu au regard des efforts des salariés qui ont fait progresser le PNB de 17 millions d'Euros (de 562 M€ en 2012 contre 579M€ en 2013).

Ajoutons à cela une part variable moyenne en retrait à 5.50% pour les commerciaux et 4.5% pour les services supports. Cette baisse ne compense ni l'augmentation de 20 centimes d'euros de la valeur faciale du ticket restaurant (nous revendiquons 8,85€ de faciale), ni l'abondement exceptionnel de l'entreprise d'un montant unique de 600€ bruts pour tout versement exclusif de 200€ bruts de l'intéressement épargné par le salarié sur le PEE. Aucune autre possibilité de minoration des montants à verser (notamment pour les bas salaires) n'est offerte, c'est à prendre ou à laisser...

Quant à l'évolution collective des salaires, le directoire BPL suivra les recommandations de BPCE qui consentirait une revalorisation générale de 0,70% du salaire de base et des avantages individuels acquis (AIA) avec un minimum d'augmentation annuelle de 200€, à la condition expresse qu'au moins une organisation syndicale représentative sur la plan national appose sa signature au bas de l'accord. Dans le cas contraire, ces propositions déjà minimalistes seraient revues à la baisse...

**Voilà, ce sont les seules propositions du Directoire malgré  
une progression du PNB et un résultat net qui ressort à 111 millions  
d'euros pour notre entreprise.  
Si ça ce n'est pas du mépris...**